

CARRIÈRES, GRAVIÈRES, DÉCHARGES ET RECYCLAGE DES DÉCHETS MINÉRAUX

Compte-rendu de la consommation, de la production et des réserves

ANNÉE 2024

1 CARRIÈRES ET GRAVIÈRES

Données d'exploitation 2024 En 2024, la production et l'importation des matières premières minérales nécessaires au marché de la construction s'élèvent à environ 2,512 mio de m³ (2.93 m³/hab), dont environ 2,168 mio de m³ de granulats nécessaires notamment à la fabrication du béton ou de graves de fondation et environ 343'200 m³ d'autres matières premières tels que la marne, le gypse ou encore le calcaire pour l'industrie.

Plus particulièrement, la production et l'importation de granulats nécessaires notamment à la fabrication du béton ou de graves de fondation se répartissent de la manière suivante :

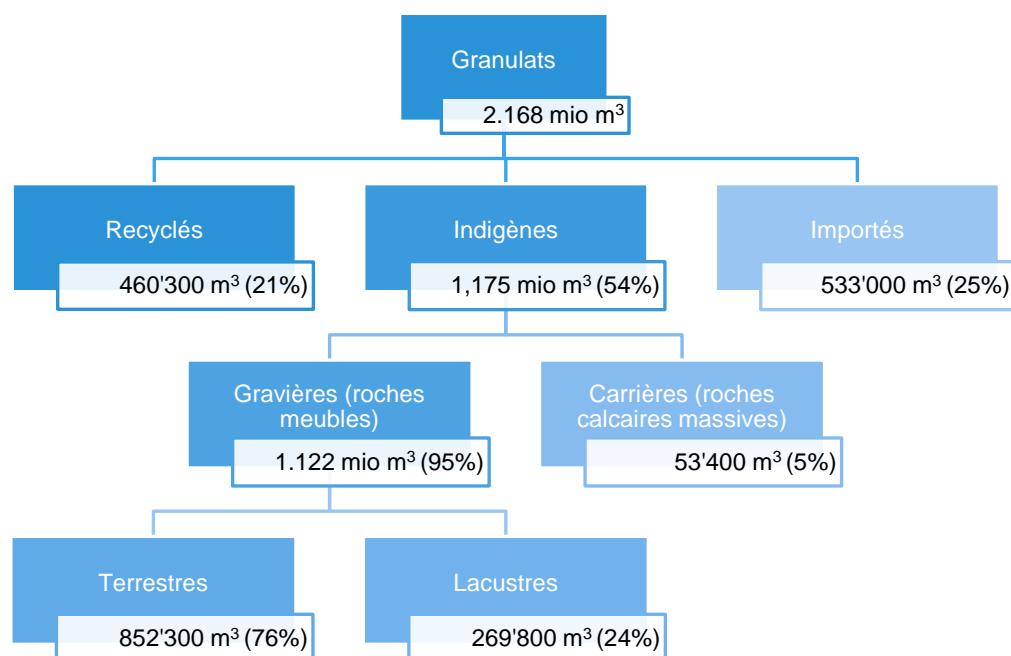


Fig. 1 : Production et importation de granulats nécessaires notamment à la fabrication du béton ou de graves de fondation

Production indigène de granulats naturels pour le béton et graves de fondation en 2024 En 2024, la production indigène de granulats naturels se répartit selon la distribution suivante :

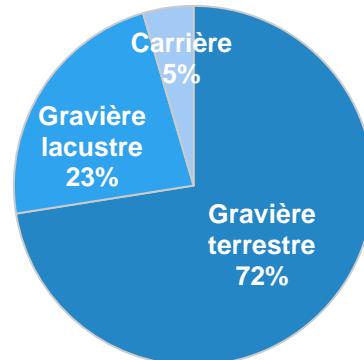


Fig. 2 : Répartition de la production indigène en granulats naturels en 2024 (1,17 mio m³)

Evolution de la production en granulats

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production et de l'importation en granulats de 2014 à 2024. A la lecture de ce dernier, il apparaît que la production de granulats recyclés présente une stabilisation depuis ces cinq dernières années. La part des granulats importés est stable avec une légère tendance à la hausse en 2024 et la production de granulats naturels indigènes se maintient depuis quelques années. La production indigène (naturels et recyclés) contribue à 75% de la consommation, en moyenne sur les 5 dernières années.

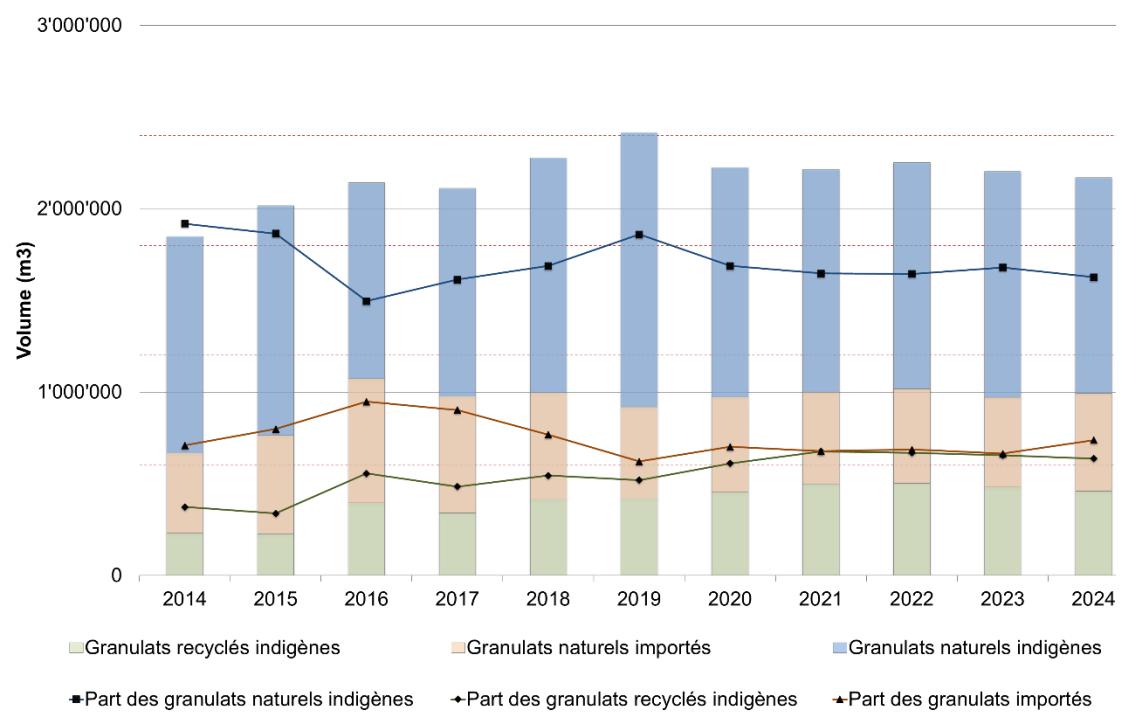


Fig. 3 : Evolution de la production et de l'importation de granulats nécessaires notamment à la fabrication du béton ou des graves pour les couches de fondation

Nouveaux plans d'extraction et permis d'exploiter (LCar)

Aucun nouveau plan d'extraction n'est rentré en force en 2024. Un nouveau permis d'exploiter a été délivré. Il porte sur un volume de comblement de 445'000 m³, sans volume d'extraction.

Reconnaissance finale

Aucun constat de fermeture n'a été établi en 2024.

Réserves au 1^{er} janvier 2025

Au 1^{er} janvier 2025, les réserves autorisées totales pour les granulats naturels (plans d'extraction en force sur des gisements terrestres) étaient d'environ 15.584 mio de m³.

Le besoin en granulats naturels d'environ 1.791 mio de m³/an (moyenne des 5 dernières années) pourrait être couvert pendant environ 2 ans par la production indigène, ceci en considérant les rythmes annuels spécifiques à chaque site en exploitation. En considérant une importation constante couvrant 25% de la consommation, les besoins sont couverts pendant 6 années.

2 SITES DE COMBLEMENT POUR DÉCHET TYPE A

Données d'exploitation 2024 Le volume des matériaux d'excavation non pollués (déchet type A) déposés dans des sites autorisés s'élevait à environ 1.583 mio de m³ en 2024 (1.9 m³/hab) répartis de la manière suivante :

- La valorisation représente une part d'environ 83.5% soit 1.315 mio de m³, répartis de la manière suivante :
 - 80% sont valorisés au travers de comblement de sites d'extraction (terrestre et lacustre) ce qui représente un volume d'environ 1'261'600 m³.
 - 3.5% sont valorisés au travers de réaménagement de parcelles ce qui représente un volume d'environ 56'880 m³.
- Le comblement des sites de décharges représente une part d'environ 16.5%, soit près de 260'800 m³.

Aucun déchet de type A n'a été exporté vers la France en 2024.

Aucune donnée statistique n'étant disponible sur la valorisation directe des matériaux d'excavation (par ex. terrassement de granulats sur les chantiers et valorisation en tant que matériaux de construction), le taux de valorisation demeure sous-estimé.

Evolution de la mise en dépôt de déchets type A-ces 10 dernières années Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la mise en dépôt des déchets type A entre 2014 et 2024 dans les sites de décharges, les sites d'extraction en comblement et les aménagements de parcelle.

Le volume des déchets de type A stockés dans les sites autorisés présentait une tendance à la hausse entre 2014 et 2019. Une baisse régulière est observée depuis 2021. Toutefois, la mise en dépôt de déchets de type A est relativement stable ces 10 dernières années avec une certaine variabilité interannuelle.

En revanche, sur les 10 dernières années, la tendance générale de la part valorisée dans les sites d'extraction en comblement est à la hausse, avec une importante augmentation en 2024 pour atteindre environ 80% sur la période.

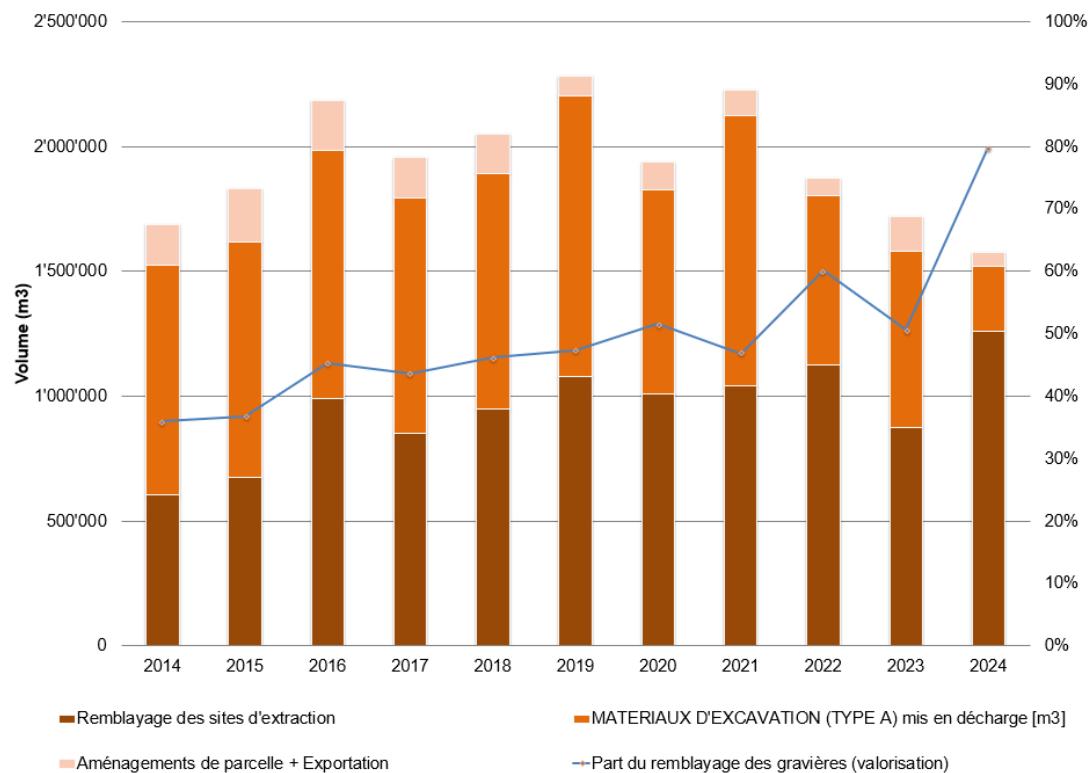


Fig. 4 : Évolution des volumes de déchets type A mis en dépôt dans les différentes filières

Nouvelles décharges et autorisations d'exploiter (LGD)

Un nouveau site a été ouvert en 2024. L'étape autorisée porte sur un volume de comblement de 345'000 m³.

Reconnaissance finale

Aucun constat de fermeture n'a été établi en 2024.

Réserves au 1^{er} janvier 2025

Au 1^{er} janvier 2025, les réserves autorisées totales pour les sites d'extraction en comblement (plans d'extraction en force sur des gisements terrestres) étaient d'environ 26.558 mio de m³ et d'environ 4.855 mio de m³ dans les sites de décharges de type A. Les réserves disponibles dans les sites d'extraction ne sont cependant pas immédiatement disponibles car les réserves en granulats dans ces derniers ne sont qu'en partie extraites ; les volumes correspondants pour le comblement ne sont ainsi pas encore disponibles.

Le besoin en stockage de déchets type A (valorisation dans les sites d'extraction et comblement dans les décharges) d'environ 1.907 mio de m³/an (moyenne des 5 dernières années) pourrait être couvert pendant environ 2 ans, ceci en tenant compte d'un rabattement moyen de 39% du rythme annuel autorisé dans les sites d'extraction.

3 DÉCHARGE CONTRÔLÉE POUR DÉCHETS DE TYPE B

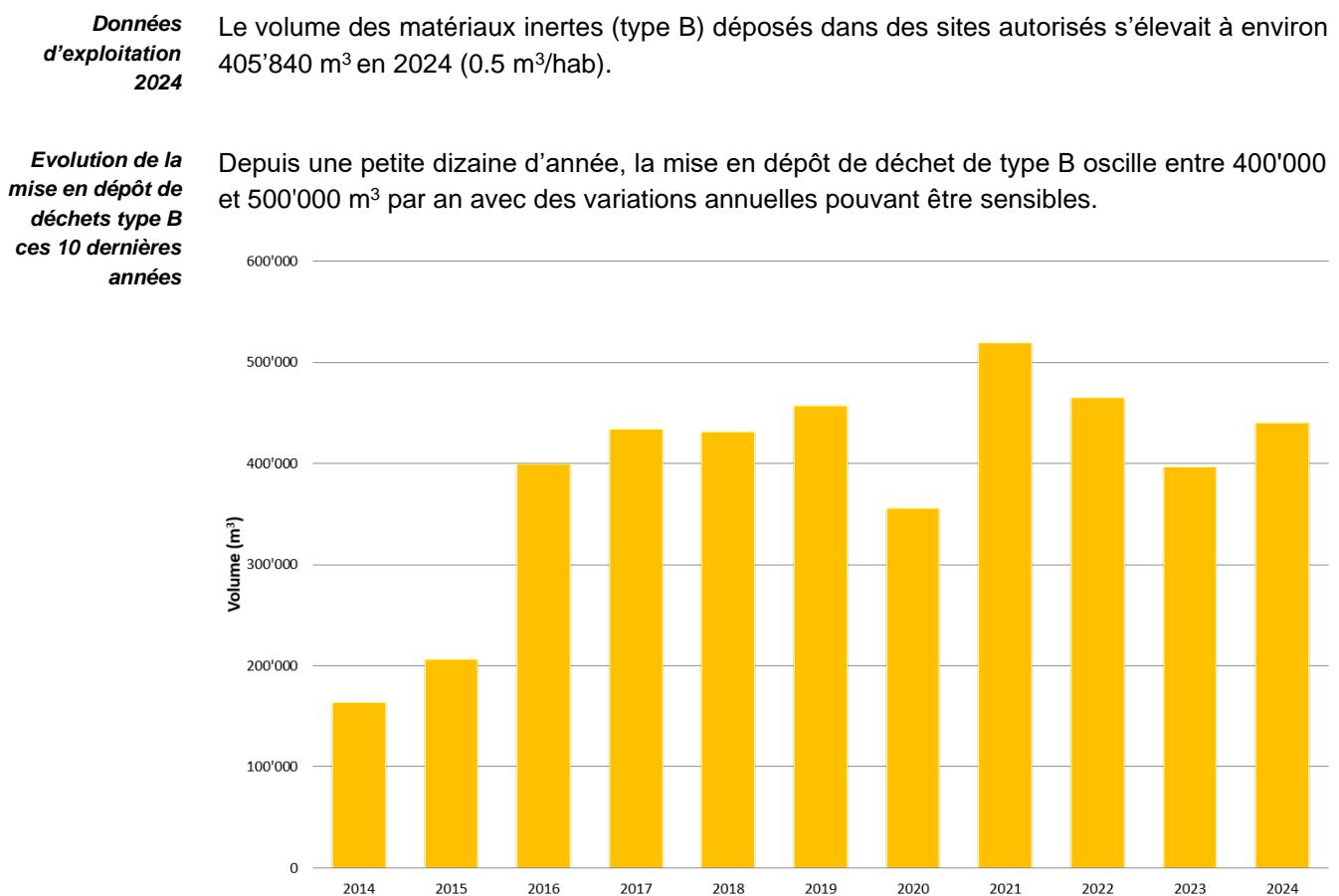


Fig. 5 : Évolution des volumes de matériaux mis en décharge de type B

Nouvelles décharges et autorisations d'exploiter (LGD)	En 2024, une extension d'un site existant a été autorisée.
Reconnaissance finale	Aucun constat de fermeture n'a été établi en 2024.
Réserves au 1^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2025, les réserves autorisées totales dans les décharges de type B étaient d'environ 3.245 mio de m ³ . Le besoin en comblement de déchets type B d'environ 438'600 m ³ /an (moyenne des 5 dernières années) n'est pas couvert par les sites vaudois au bénéfice d'une autorisation en considérant les rythmes annuels spécifiques à chaque site en exploitation. Suite à la révision du Plan cantonal de gestion des déchets de juin 2024, des procédures d'autorisation sont en cours afin de répondre à ce besoin.